

RÈGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE DE LA SEINE-SAINT-DENIS 2019

Article 1 : Le Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine-Saint-Denis organise son 10^{ème} Tournoi Homologué FFTT, NATIONAL B, les Samedi 23 et Dimanche 24 Février 2019.
Homologation **N° ??? / 2019-B.**

Article 2 : Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés traditionnelles FFTT. Le classement officiel par points de la 2^{ème} phase sera pris en considération.

Il se déroulera au gymnase de "la Raquette" à Saint-Denis : Rue du 19 Mars 1962 & 9 avenue Roger Sémat, 93200 SAINT-DENIS.

24 tables seront mises à la disposition des joueurs ainsi qu'une buvette. Il n'y aura pas d'interruption le midi.

Les tableaux comporteront 72 joueurs sauf le tableau F (féminins) 24 joueuses.

Article 3 : Les règlements de la FFTT seront appliqués, notamment en ce qui concerne la licenciation, la tenue et le comportement dans l'aire de jeu.

Article 4 : Le tournoi comportera les tableaux suivants :

SAMEDI 23 FÉVRIER 2019			
Tableaux	Séries	Horaires de début des tableaux	Horaires des Finales
A	5 à 9 (@999 pts)	9h00	19h30
B	5 à 12 (@1299 pts)	10h00	20h30
C	5 à 14 (@1499 pts)	12h00	21h30
D	5 à 16 (@1699 pts)	14h00	22h30
E	5 à 18 (@1899 pts)	16h30	23h30
F	FÉMININES : 5 à 15 (@1599 pts)	15h00	20h00
DIMANCHE 24 FÉVRIER 2019			
Tableaux	Séries	Horaires de début des tableaux	Horaires des Finales
G	5 à 11 (@1199 pts)	9h00	19h30
I	5 à 13 (@1399 pts)	10h00	20h30
I	5 à 15 (@1599 pts)	12h00	21h30
J	5 à 17 (@1799 pts)	14h00	22h30
K	5 à 20 (@2099 pts)	16h00	23h00
L	5 à N°400 (@2300 pts)	17h30	23h30

Article 5 : La fin du pointage et la fin des inscriptions sur place se feront 15 minutes avant le début de chaque tableau.

Seuls les joueurs ayant payés leur(s) engagement(s) seront conservés dans les tableaux. Forfait après le 3^{ème} appel.

Aucun délai ne sera accordé pour 2 parties concomitantes dans 2 tableaux différents.

Article 6 : Le Tirage au sort de chaque tableau sera effectué immédiatement après la clôture du pointage et des inscriptions sur place sous la direction de Pascal PUTIGNY (JA3), 10 avenue Marx Dormoy 93140 BONDY, juge arbitre officiel du tournoi, assisté du comité d'organisation. Les résultats seront saisis sur SPIDD.

Nota : le Juge-Arbitre ne prend pas les inscriptions.

Pendant le tournoi des balles*** blanches plastiques homologuées fournies par l'organisateur seront utilisées, de ce fait les maillots et shorts « Blancs » sont interdits.

Pour l'échauffement, les balles ne seront pas fournies par les organisateurs.

Article 7 : Le premier tour se fera par poules de 3 ou 4 joueurs (selon le nombre de présents par tableau), les deux premiers seront qualifiés pour le tableau final. Ensuite, il y aura élimination directe.

Chaque joueur sera tenu d'arbitrer au minimum une ou deux rencontres en poule de qualification et, ensuite, à la demande du juge-arbitre.

Article 8 : Les droits d'engagement sont fixés à 8 " pour 1 tableau (15 " pour 2 tableaux) pour les personnes payant à l'avance, sauf pour le tableau F «Féminines», pour lequel le droit d'engagement est offert par le Comité du 93 TT.

Un(e) joueur(se) pourra participer au maximum à deux tableaux par jour (un 3^{ème} si éliminé dans un des deux premiers, dans la limite des places disponibles).

Tous les tableaux sont mixtes, sauf le tableau F «Féminines»,
La participation des féminines est admise dans tous les tableaux.

Les féminines qui veulent participer à un ou deux tableaux mixtes devront obligatoirement participer au Tableau Féminin.

Les pré-inscriptions non payées avant la date butoir seront majorées de 1 " par jour.

Pour les personnes s'inscrivant sur place, le montant est fixé à 9 " pour 1 tableau (17 " pour 2 tableaux).

Les inscriptions sur place se feront dans la limite des places disponibles.

AUCUNE INSCRIPTION PAR @MAIL, NI PAR TÉLÉPHONE, APRÈS LE VENDREDI 22 FÉVRIER 2019 MIDI, APRES CETTE DATE : INSCRIPTION SUR PLACE.

Article 9 : Dotations : le tournoi est doté de 2868 " et un trophée est prévu pour chaque 1^{er}.

SAMEDI 23 FÉVRIER 2019					
Tableaux	Séries	Premier	Deuxième	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes
A	5 à 9 (@999 pts)	50 "	25 "	15 "	8 "
B	5 à 12 (@1299 pts)	70 "	35 "	15 "	8 "
C	5 à 14 (@1499 pts)	80 "	40 "	20 "	10 "
D	5 à 16 (@1699 pts)	90 "	45 "	20 "	10 "
E	5 à 18 (@1899 pts)	100 "	50 "	25 "	15 "
F	FÉMININES : 5 à 15 (@1599 pts)	80 "	40 "	20 "	10 "
DIMANCHE 24 FÉVRIER 2019					
Tableaux	Séries	Premier	Deuxième	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes
G	5 à 11 (@1199 pts)	60 "	30 "	15 "	8 "
H	5 à 13 (@1399 pts)	70 "	35 "	15 "	8 "
I	5 à 15 (@1599 pts)	80 "	40 "	20 "	10 "
J	5 à 17 (@1799 pts)	90 "	45 "	20 "	10 "
K	5 à 20 (@2099 pts)	140 "	70 "	35 "	15 "
L	5 à N°400 (@2300 pts)	250 "	125 "	60 "	30 "

Pour les mineurs, la dotation sera obligatoirement donnée sous forme de chèque au nom des parents du(de la) joueur(joueuse).

Si le taux de remplissage d'un tableau n'atteint pas les 50%, les dotations des ¼ de finalistes ne seront pas attribuées.

Article 10 : Le Comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident. De plus, tout litige ainsi que les points non prévus au règlement du tournoi seront tranchés conjointement par le Juge-Arbitre et le délégué du CD93TT du tournoi et seront sans appel le jour du tournoi.

Article 11 : Les poussines et les poussins ne peuvent pas participer au tournoi.

Article 12 : Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs tableaux en fonction du nombre d'inscrits (les joueurs concernés auraient alors le choix entre se faire rembourser leur inscription sur le tableau concerné ou participer, dans la limite des places encore disponibles, à un tableau supplémentaire).

Article 13 : Tous les joueurs devront être en conformité avec le règlement administratif de la licence et être en tenue sportive réglementaire.
Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.

Article 14 : Tout joueur ou accompagnateur participant à ce tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse et médias divers).

Article 15 : Inscriptions possibles par téléphone au 01.48.31.83.22, du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00.
Les engagements devront parvenir, par @Mail : fft.ssd@wanadoo.fr.
Le règlement devra être adressé par courrier postal à la F.F.T.T. **CD93TT** (1-3 rue de la Poterie, 93200 SAINT-DENIS) et rédigé à l'ordre de FFTT - SSD avant le **VENDREDI 22 FÉVRIER 2019 à 12H00 (DÉLAI DE RÉCEPTION AU COMITE DÉPARTEMENTAL)**.

